



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Complémentaire santé solidaire à Mayotte

Question écrite n° 43083

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre de la complémentaire santé solidaire (ex CMU-C) à Mayotte. En effet, lors de la présentation à Mayotte de son plan « action de l'État pour votre quotidien », le 15 mai 2018, le Gouvernement a annoncé l'extension à Mayotte, en 2022, de la complémentaire santé solidarité, ex couverture maladie universelle complémentaire. À quelques jours de l'année 2022, il lui demande de lui préciser les initiatives prises, depuis l'annonce de 2018, pour opérer l'extension dans les délais impartis d'un dispositif tant attendu et réclamé à corps et à cri par la population locale depuis plusieurs années et notamment depuis 2018.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43083

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 février 2022

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8799

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)